La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Crédit Mutuel
Groupama
XEFI VOTRE INFORMATIQUE DE PROXIMITÉ
RACE AND CO Rhône-Alpes Cyclisme Expertise
OZARM
AGENCE NATIONALE DU SPORT

MODALITÉS DE SÉLECTION CYCLO-CROSS
2026-2027
Dispositions générales

1. Le Manager Technique Territorial (MTT) est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en fonction des critères établis, en concertation avec les membres de l'équipe technique régionale (ETR) concernés par la discipline.

2. Les athlètes ayant satisfait aux critères deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Auvergne-Rhône-Alpes et doivent respecter le processus de préparation.

3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Auvergne-Rhône-Alpes. Il sera tenu compte des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et son évolution probable et des capacités du sportif à s'intégrer dans le groupe (important).

4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le MTT et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.

6. Le MTT pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimum la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcé par le médecin régional, l'absence total ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux, mais aussi l'éthique).

7. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tous les quotas attribués au Comité Régional.

8. La politique sportive du Comité régional est orientée vers la formation des jeunes, les sélections régionales accompagnées ne concernent pas les femmes et hommes élite qui devront s'inscrire via leurs clubs ou leurs teams de manière individuelle. Attention pour les non teams, port du maillot régional obligatoire ;

9. Pour le Championnat de France, les **U23** et **élite homme ou femmes** qui souhaitent participer au France par le biais du classement de la Coupe de France se déplaceront et s'hébergeront par leurs propres moyens.

LES OBJECTIFS DU COMITE SONT :

- Favoriser le développement de l'autonomie et de la vie de groupe, afférentes au sport de haut-niveau
- Apporter un soutien mécanique, technique et sportif lors des championnats de France
- Compléter la formation technique et physique lors de diverses séquences de stages

A cet effet, les comportements sportifs et extra-sportifs seront évalués à chacune des séquences. Tout coureur sélectionné pris en charge par le Comité Régional et l'entourage des coureurs devra respecter les règles fixées par le responsable du déplacement afin de préserver le bon fonctionnement de l'équipe. Pour rappel :

- Règlements fédéraux :
https://ffc.fr/app/uploads/sites/2/2025/08/Titre-V-CYCLO-CROSS-2026-2027-au-2026-07-06.pdf
- Article 1.1.062 du règlement FFC – organisation du sport cycliste « *Tout coureur officiellement sélectionné par la Direction Technique Nationale de la FFC ou le CTS d'un comité régional pour représenter respectivement la France ou son comité régional dans n'importe quelle épreuve du calendrier Fédéral ou International et refusant cette sélection fera l'objet d'une suspension immédiate entraînant, pour l'intéressé, l'impossibilité de participer durant cette période à une autre course* »

PARTICIPATION DES COUREURS U13 ET U15 AU TROPHEE DE FRANCE CX

Organisé à Cruguel (Bretagne) en février 2027

U13 : participation libre
U15 : participation au Championnat Régional obligatoire

Afin d'apporter une pratique sécurisée aux jeunes licenciés le plus longtemps possible*, augmentant ainsi la durée de la pratique du cyclo-cross en période hivernale, et* ***parfaire l'apprentissage technique****, la commission nationale de cyclo-cross, en lien avec la DTN, a souhaité créer un Trophée de France Cyclo-cross début février. Les clubs et CD sont ainsi invités à continuer l'activité cyclo-cross durant le mois de Janvier, période durant laquelle il semble préférable de rouler en sous-bois que sur la route avec des conditions météos peu sécurisantes voir inadaptées.*

MODALITES DE PARTICIPATION AUX MANCHES DE COUPE DE FRANCE

CATEGORIES U17 GARCONS/FILLES :
Suite à une forte augmentation de leur participation en Coupe de France, la fédération a mis en place depuis plusieurs années des quotas par comité régional ; pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour eux.
Le quota fixé par la FFC pour notre Comité est de 16 U17 Hommes (des quotas supplémentaires seront attribués pour la 1ère manche (+2) en tant que comité frontalier et pour la 2e manche (+5) en tant que comité organisateur). Pour les U17 Femmes, la participation n'est pas limitée.

Les coureurs désirant participer aux manches de Coupe de France 2026 doivent candidater auprès du MTT via le formulaire en ligne **avant le dimanche 4 octobre 2026** : https://forms.cloud.microsoft/r/AgpDaj0L9C

Courses prises en compte pour la sélection et à la mise en grille de la 1ère manche de Coupe de France :
- 04/10 Montferrat (Coupe de France des Départements)
- 10/10 Saint Rambert
- 11/10 Rives
Un suivi sera effectué tout au long de la saison pour les manches 2 et 3.

Les coureurs retenus seront engagés par le comité régional mais devront porter le maillot de leur club et seront en totale autonomie de fonctionnement sur les manches de la Coupe de France.

Dates des trois manches de Coupe de France 2026 :

- ***24-25 octobre à Nommay (Doubs, Bourgogne-Franche-Comté)***
- ***21-22 novembre à Issoire (Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône Alpes)***
- ***12-13 décembre à Saint-Prouant (Vendée, Pays de la Loire)***

STAGE PERFECTIONNEMENT REGIONAL

Dans le cadre du projet sportif cyclo-cross du Comité, l'Equipe Technique Régionale (ETR) propose un stage de perfectionnement aux compétiteurs identifiés lors des premières épreuves de la saison.
Ce stage a pour vocation d'apporter des conseils pour progresser physiquement et techniquement dans cette discipline afin d'améliorer les performances en compétition. Celui-ci concernera 10 coureurs U17-U19F et 10 coureurs U17H.

Ce stage se déroulera sur deux jours les 19 et 20 octobre 2026 à La Motte-Servolex, durant les vacances de la Toussaint.
Une participation financière de 50€ sera demandée et une convocation sera adressée aux coureurs sélectionnés le 6 octobre 2026.

CRITÈRES DE SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLO-CROSS QUELNEUC LES 9 ET 10 JANVIER 2027

Les critères pour intégrer l'équipe régionale Auvergne-Rhône-Alpes aux championnats de France sont :

- **Participation pour toutes les catégories au Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes à Méons (42) les 19 et 20 décembre 2026 est obligatoire.**

- **Pour les catégories U17, U19, femmes et hommes le stage de préparation est obligatoire. Celui-ci se déroulera les mardi 22 et mercredi 23 décembre 2026 à Valence.**

Voici les critères de sélection à retenir pour une sélection aux Championnats de France :

1) Pris en charge par le Comité :

U17 Hommes/Femmes :

Être dans le TOP 15 au classement général de la Coupe de France

U19 Hommes/Femmes :

Être dans le TOP 15 au classement général de la coupe de France

2) Non pris en charge par le Comité :

U23 Hommes :

Être dans le TOP 50 au classement général de la Coupe de France

Ils devront porter le maillot Auvergne-Rhône-Alpes mais en totale autonomie de fonctionnement sur le championnat.

Hommes élites et Femmes U23 et élites :

Hors Team FFC ou UCI, être classé dans les 50 premiers de la Coupe de France.

Ils devront porter le maillot Auvergne-Rhône-Alpes, sauf Team FFC ou UCI, mais en totale autonomie de fonctionnement sur le championnat.

Compte tenu de la forte densité de coureurs notamment dans les jeunes catégories, le MTT sera vigilant pour retenir dans les quotas, les meilleurs et devra prendre des décisions. **MERCI DE LES RESPECTER.**

Néanmoins une minorité de coureurs dans les jeunes catégories peuvent être qualifiés d'office par le classement général de la Coupe de France ; mais hors des critères de sélection du Comité régional, pourront participer à l'épreuve. Ils devront joindre au préalable le MTT pour les modalités d'inscriptions et devront porter le maillot Auvergne-Rhône-Alpes, en totale autonomie de fonctionnement.

Les sélections définitives seront prononcées à l'issue de la dernière manche de Coupe de France, le mercredi 16 décembre 2026. Les convocations seront communiquées dans la semaine suivant cette dernière manche de Coupe de France.

Julien GUIBOREL
MTT Auvergne-Rhône-Alpes